

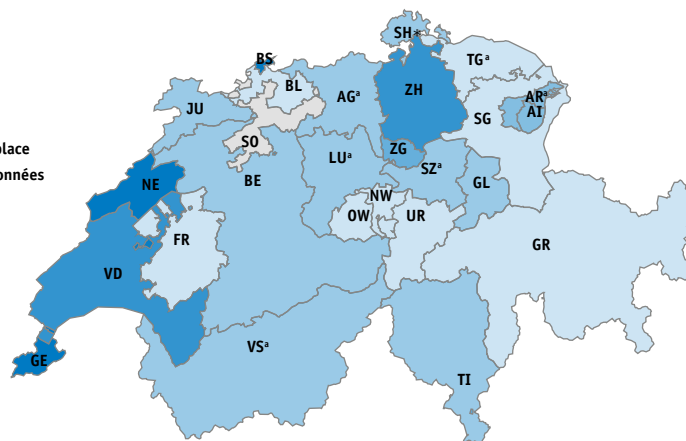
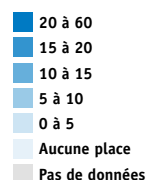
# Comment l'accueil extrafamilial des enfants influence-t-il la carrière professionnelle des mères?

Plus de trois quarts des femmes vivant en Suisse et ayant des enfants de moins de quinze ans exercent une activité professionnelle. Toutefois, seules 13% des mères travaillent à temps complet, alors que cette proportion est de 89% chez les pères. Étant donné que les emplois à temps partiel compromettent les possibilités de carrière et que l'on enregistre une forte demande de main-d'œuvre qualifiée, la Suisse et de nombreux autres pays sont en train de développer fortement les structures de garde des enfants en dehors du cadre familial. Une étude a examiné les impacts de l'offre d'accueil sur le taux d'activité de l'un et l'autre parent.

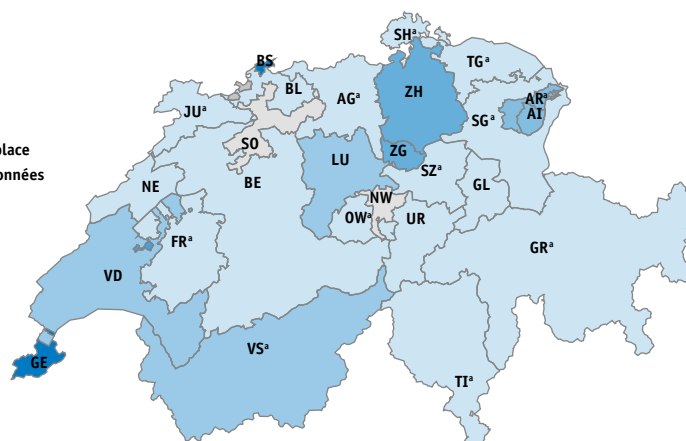
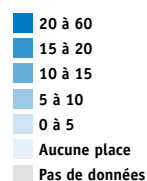
Graphique 1

## Dotations en structures d'accueil pour la petite enfance et les enfants en âge scolaire, état 2009/2010

Petite enfance (0 à 3 ans): nombre de places d'accueil pour cent enfants



Enfants en âge scolaire (4 à 12 ans): nombre de places d'accueil pour cent enfants



\* Cantons dont les données sont incomplètes.

Source: Stern, Felfe, Schwab / La Vie économique

Il n'existait jusqu'ici aucune statistique sur les offres formelles d'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants dans toute la Suisse. Cela inclut par exemple les centres de vie infantile, les structures d'accueil de jour, les écoles à horaire continu ou encore les cantines scolaires. L'étude intitulée «Accueil extrafamilial des enfants et égalité» fournit pour la première fois une vue d'ensemble de la dotation en places d'accueil à l'échelle nationale. Elle a été réalisée entre août 2010 et août 2013 par le bureau de recherche et de conseil Infrast et l'Institut suisse de recherche empirique en économie (SEW) de l'université de Saint-Gall. Ce travail est paru dans le cadre du Programme national

de recherche «Égalité entre hommes et femmes» (PNR 60) du Fonds national suisse.

### De grandes disparités entre les régions suisses

En comparaison internationale, la Suisse est plutôt faiblement dotée en structures formelles d'accueil pour les enfants. Dans les années 2009 et 2010, on recensait en moyenne une place à plein temps pour 11% des enfants en âge préscolaire et pour 8% de ceux qui fréquentaient l'école. Notre pays accuse un net retard sur l'Union européenne si l'on considère les «Objectifs de Barcelone» que celle-ci a adoptés en 2002: un taux de

**Susanne Stern**  
Cheffe du domaine  
Famille et formation,  
INFRAS

**P<sup>re</sup> Christina Felfe**  
Professeure assistante  
à l'Institut suisse  
de recherche empirique  
en économie (SEW),  
université de Saint-Gall

**Stephanie Schwab**  
Conseillère scientifique,  
INFRAS

Tableau 1

## Effets d'une offre d'accueil élargie sur l'emploi des mères et des pères

	Communes de Suisse alémanique avec réglementation cantonale (env. onze places pour cent enfants), en %	Communes de Suisse alémanique sans réglementation cantonale (env. trois places pour cent enfants), en %	Différences en points de pourcentage
<b>Mères âgées de 18 à 62 ans, dont les enfants ont entre 0 et 12 ans</b>			
Taux d'emploi	77	70	+7
Plein temps	12	4	+8 <sup>a</sup>
Temps partiel	64	66	-1 <sup>b</sup>
<b>Pères âgés de 18 à 62 ans, dont les enfants ont entre 0 et 12 ans</b>			
Taux d'emploi	94	96	-2
Plein temps	87	96	-10 <sup>b</sup>
Temps partiel	7	0	+7

Remarque: lorsque le nombre de places d'accueil parascolaire par enfant passe de 3% en moyenne (offre communale sans réglementation cantonale de l'accueil parascolaire) à 11% (offre communale avec réglementation cantonale de l'accueil parascolaire), le taux des mères travaillant à plein temps augmente de 8 points de pourcentage (de 4 à 12%). Parallèlement, le nombre des pères exerçant une activité professionnelle à temps complet diminue de presque 10 points (de 96 à 87%).

<sup>a</sup> Niveau de signification: 90%.

<sup>b</sup> Différences arrondies.

Source: Stern, Felfe, Schwab / La Vie économique

33% au niveau préscolaire et de 90% dans le domaine scolaire. Dans la plupart des régions, l'offre est très lacunaire par rapport à la demande potentielle de la population<sup>1</sup>.

Par ailleurs, l'offre de structures d'accueil varie sensiblement selon les régions du pays. C'est en Suisse romande, dans le canton de Bâle-Ville et dans l'espace économique formé autour de Zurich et de Zoug que le nombre de places par enfant est le plus élevé. Lorsqu'on compare les cantons, Neuchâtel, Genève et Bâle-Ville sont les mieux dotés en places de garde pour la petite enfance, tandis que Genève, Bâle-Ville, Zurich et Zoug arrivent en tête dans le domaine scolaire (voir *graphique 1*). C'est dans les régions plutôt rurales de la Suisse centrale et orientale que l'offre est la moins développée.

### Une bonne offre d'accueil favorise le travail à plein temps des mères...

L'augmentation des places d'accueil pour les écoliers accroît sensiblement le nombre de femmes qui ont des enfants de cette classe d'âge et qui travaillent à plein temps (voir *tableau 1*). Cette relation quantitative a été établie dans des régions choisies de Suisse alémanique, où réside environ 20% de la population suisse. L'analyse a également pris en compte d'autres facteurs – comme le contexte économique local, les caractéristiques sociodémographiques et les considérations culturelles – qui peuvent renforcer la position de la femme sur le marché du travail. Ses résultats résistent à diverses spécifications et hypothèses. On constate qu'une offre d'accueil parascolaire bien développée se répercute également sur le taux d'emploi des pères: plus le nombre de places d'accueil est élevé, plus ces derniers tendent à ne plus travailler à plein temps. La réduction potentielle du taux d'emploi chez

les pères équivaut approximativement à son augmentation potentielle chez les mères. Il convient toutefois de souligner que les conclusions de l'étude s'appliquent uniquement à la Suisse alémanique, où l'offre d'accueil est relativement modeste par rapport à la Suisse romande.

### ... et une répartition des tâches plus équitable

Les résultats de l'analyse quantitative permettent d'affirmer que l'offre de structures d'accueil formelles a une incidence globalement positive sur l'égalité entre les sexes. Si davantage de femmes ou de mères occupent un emploi à plein temps, leurs chances sur le marché du travail s'améliorent et se rapprochent de celles des hommes ou des pères. Inversement, la réduction du taux d'emploi chez les pères montre qu'une bonne offre d'accueil favorise une répartition égalitaire de l'activité lucrative et du travail familial. Toutefois, les données fournies par l'étude ne disent pas si ces derniers passent effectivement plus de temps avec leurs enfants. D'une manière générale, les résultats montrent que l'existence d'offres d'accueil extrafamilial ne stimule pas seulement l'activité professionnelle des femmes, mais qu'elle mène également à un partage plus équitable des tâches entre les parents. Ce modèle, basé sur le partenariat, peut influencer positivement les possibilités de carrière des mères, dans la mesure où elles ne sont plus seules à s'occuper des enfants en plus de leur emploi.

### Des conditions de travail favorables à la famille sont également importantes

Dans son volet qualitatif, l'étude a exploré les modèles de garde et d'activité professionnelle choisis par les couples et les personnes qui élèvent seules leurs enfants. Il apparaît que les familles dont les deux parents travaillent recourent aux formes de garde informelles (grands-parents, voisins, etc.) presque aussi souvent qu'aux structures formelles (crèches, accueil parascolaire, etc.). Lorsque les mères optent pour un taux d'emploi élevé (supérieur à 50%), ces dernières ont la priorité et les offres d'accueil informelles interviennent à titre complémentaire. Pour que les mères et les pères puissent concilier famille et activité professionnelle, l'existence d'offres d'accueil financièrement abordables constitue un facteur déterminant. Il y a, toutefois, encore bien des défis à relever, comme les contraintes de temps et l'organisation complexe du quotidien familial, notamment en cas de maladie des enfants ou des

<sup>1</sup> Voir Stern *et al.* (2006).

<sup>2</sup> Voir Infrass (2012).

Encadré 1

### Méthodologie et déroulement de l'étude

Étant donné la structure fédéraliste de la Suisse, il n'existait aucune statistique nationale sur les structures de prise en charge des enfants au moment où la présente étude a été lancée.

La première étape du projet a donc consisté à *établir une base de données concernant l'offre d'accueil pour l'ensemble du pays (années 2009/2010)*. On y a introduit les offres du secteur formel destinées à la petite enfance (p. ex. centres de vie infantine, crèches) et aux enfants en âge scolaire (p. ex. structures d'accueil de jour, écoles et jardins d'enfants à horaire continu, cantines scolaires, accueil en dehors des horaires habituels). Faute de données au niveau communal, l'étude n'a pas pris en compte les mamans de jour. La base de données se fonde essentiellement sur des informations fournies par les services cantonaux compétents.

Dans une deuxième étape, les données sur la prise en charge des enfants ont été combinées aux microdonnées concernant l'offre d'emplois et la structure familiale (relevé structurel du recensement de la population). À partir de ce nouveau catalogue de données, une analyse économétrique a permis de mesurer l'influence de l'accueil extrafamilial sur les décisions prises par les pères et les mères en ce qui concerne leur activité lucrative.

En outre, 31 *entretiens qualitatifs* ont été menés avec des mères et des pères avec ou sans activité lucrative. Ils ont permis de mesurer l'importance de l'offre d'accueil des enfants en la comparant avec d'autres facteurs institutionnels ou culturels. Les entretiens ont mis en lumière les raisons qui poussent les pères et les mères à choisir une certaine répartition des tâches professionnelles et familiales ou un certain type de garde, et les conditions qui pourraient les inciter le cas échéant à réduire ou à augmenter leur taux d'activité actuel.

Encadré 2

### Références bibliographiques

- INFRAS/université de Saint-Gall, *Accueil extra-familial des enfants et égalité*, rapport final du projet de recherche PNR 60 portant le même nom, 2013.
- INFRAS, *Familienfreundliche Steuer- und Tarifsyste. Vergleich der Kantone Basel-Stadt und Zürich*, étude mandatée par les bureaux de l'égalité des cantons de Zurich et Bâle-Ville, juin 2012.
- Stern S., Banfi S. et Tassinari S. (éd.), *Krippen und Tagesfamilien in der Schweiz – aktuelle und zukünftige Nachfragepotenziale*, Haupt, Berne, 2006.

personnes qui en assurent la garde. Quand on leur demande quelles seraient les mesures aptes à concilier davantage famille et emploi, les pères et les mères mentionnent en premier lieu de bonnes structures d'accueil formelles et des conditions de travail flexibles qui tiennent compte des besoins des familles. De manière générale, l'offre d'accueil joue un rôle tout aussi important que les conditions de travail favorables aux familles dans les choix professionnels des femmes et des hommes interrogés.

### Les frais de garde influencent l'activité professionnelle et la carrière

Les coûts engendrés par le recours à une structure d'accueil des enfants ont également une influence sur les décisions relatives à l'emploi et la carrière des parents. Si les mères n'y trouvent pas leur compte financièrement, elles renoncent souvent à exercer une activité lucrative ou réduisent leur temps de travail à un faible pourcentage pour une longue période. Cela limite leurs possibilités de carrière et peut compromettre leur prévoyance-vieillesse ainsi que la répartition des risques au sein de la famille. Vu l'absence de statistiques nationales sur les prix de l'accueil extrafamilial, il n'a pas été possible de mesurer leur influence dans le cadre de cette enquête. En revanche, les désincitations à exercer une activité lucrative ont fait l'objet d'une autre étude portant sur les cantons de Bâle-Ville et de Zurich et mandatée par leurs bureaux de l'égalité<sup>2</sup>. Cette analyse montre clairement que, bien souvent, une augmentation du temps de travail n'est pas intéressante financièrement, car les frais supplémentaires de garde et l'augmentation de la charge fiscale font baisser le revenu disponible des ménages. C'est surtout le cas des familles ayant deux enfants ou plus en âge préscolaire et de celles dont les salaires sont élevés. À noter que les coûts liés à la garde des enfants ont beaucoup plus d'influence que les impôts sur l'incitation à exercer une activité lucrative. Si l'on prend l'exemple d'un ménage dont le revenu brut mensuel (à 100%) du premier parent serait de 12 000 francs et celui du second de 6000 francs, une augmentation d'activité n'aurait d'intérêt dans toutes les communes étudiées que pour des taux d'occupation n'excédant pas 100 et 40%.

### Le développement de l'offre d'accueil est judicieux

Les résultats de ces deux études permettent de conclure que le développement de l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants est judicieux en matière de politique

égalitaire. Il s'agit notamment d'assurer que l'offre soit disponible en quantité et en qualité suffisantes et qu'elle soit accessible à tous. La disponibilité, l'accessibilité et la qualité sont les trois principes qui doivent guider son développement. Les communes sont certes responsables d'une partie des efforts nécessaires pour y parvenir: ainsi, ce sont elles qui cofinancent les structures d'accueil et élaborent des systèmes tarifaires adaptés aux familles. Les cantons peuvent, cependant, leur fournir un soutien, par exemple en inscrivant l'accueil des enfants dans la loi et en participant à son financement. Au niveau fédéral, il convient surtout de prolonger l'aide financière à la création de places de garde, voire de l'ancrer définitivement dans la législation.

### Améliorer les bases de données et les harmoniser au niveau national

L'étude réalisée dans le cadre du PNR 60 a révélé que les informations relatives à l'offre d'accueil sont encore lacunaires et que les bases de données cantonales sont difficiles à comparer, en raison de l'hétérogénéité des offres et des classes d'âge recensées. Si l'on veut faire une analyse coût-utilité des mesures prises jusqu'ici dans le domaine de l'accueil des enfants, en vue de développer l'offre, il est important que les autorités (Confédération, cantons et communes) créent les bases de données requises. Les informations sur les coûts, les tarifs et le financement des offres font cruellement défaut. Il est indispensable de les saisir systématiquement au niveau communal et cantonal, puis de les rassembler dans une statistique nationale de l'accueil extrafamilial des enfants.

### L'accueil des enfants est aussi l'affaire des employeurs

Les employeurs des secteurs privé et public devraient favoriser une culture d'entreprise qui soit favorable aux familles. Il faudrait des conditions de travail flexibles qui permettent aux pères et aux mères de concilier de manière optimale leur activité professionnelle avec leur vie privée. En s'alliant aux pouvoirs publics, les employeurs peuvent par ailleurs veiller à ce que l'offre d'accueil soit suffisante et financièrement abordable. Peuvent-ils et doivent-ils participer à son financement, sous quelle forme et dans quelle mesure? Ce sont des questions qu'il faudra examiner lorsqu'on élaborera d'éventuels modèles de financement. ■